



Peace Building Fund (Projet conjoint MAECI)

RAPPORT DESCRIPTIF ANNUEL SUR
L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET
D'APPUI AUX INSTITUTIONS JUDICIAIRES ET PENITENTIAIRES
A L'EST DE LA RDC

1^{er} JANVIER – 31 DECEMBRE 2011

Titre du Programme & Référence du projet

- Titre du Programme: Appui aux institutions pénitentiaires et judiciaires à l'Est de la RDC
- Réf. du Programme : PBF/COD/E7 – appui aux inst
- Numero de référence du Projet/MPTF Office : 00078973²

Pays, Localité, Secteur/Thème(s) du Programme¹
(le cas échéant)

Pays/Localité : Congo RDC : Nord Kivu, Sud Kivu,
Secteur/Thème(s) : Restauration de l'Autorité de l'Etat en RDC – Renforcement de capacités

Organisations participantes

- PNUD, MONUSCO, UNOPS et OIM

Partenaires de mise en œuvre

- Le Ministère de la Justice et des Droits Humains
- Organisations onusiennes précitées
- NRC, Norwegian Refugee Council

Budget du Programme (US\$)

Contribution du Fonds:

Contribution totale : 1.671.317 USD

Contribution PNUD : 513.809 USD

Contribution OIM : 59.033 USD

Contribution UNOPS : 1.098.475 USD

Contribution de(s) agence(s):

aucune

Contribution du Gouvernement:

aucune

Autres Contributions [donateur(s)]:

MAECI (Ministère des Affaires Etrangères du Canada) : 2.598.036 USD

TOTAL: 4.269.353 USD

Durée du Programme (mois)

Durée totale : 12 mois (initial) – 18 mois (prolongation)

Date de démarrage³ : 2 juin 2011

Date de clôture:

Décembre 2011 (prodoc)

Juin 2012 (effective après transfert)

Décembre 2012 (si prolongation acceptée)

Date de clôture opérationnelle⁴: juillet 2012 ou janvier 2013 (si prolongation accordée)

Date prévisionnelle de clôture financière : Juin 2012 ou Décembre 2012 (si prolongation accordée)

¹ Indiquer le domaine prioritaire pour le Fonds de Consolidation de la Paix (FCP) ; le Secteur pour le Fonds fiduciaire pour l'Iraq du GNUM.

² Le numéro de référence du projet est le même que celui sur le message de notification, aussi appelé "Project ID" sur le [MPTF Office GATEWAY](#).

³ La date de démarrage est la date du premier transfert de fonds du MPTF Office en tant qu'Agent Administratif. Cette date est disponible sur le portail du MPTF Office ([MPTF Office GATEWAY](#)).

⁴ Concerne les activités du programme complétées par l'organisation participante responsable. Les agences concernées doivent en informer le MPTF Office.

Evaluation du Programme

Evaluation – (à joindre le cas échéant)

Oui Non

Evaluation à mi-parcours – (à joindre le cas échéant)

Oui Non

Soumis par:

- Nom:
- Titre:
- Organisation participante (“Lead Agency”): PNUD
- Adresse e-mail:

Sommaire

Liste des principales acronymes et abréviations	4
I. OBJECTIFS.....	5
II. RESSOURCES.....	6
III. ARRANGEMENTS DE GESTION ET SUIVI DU PROGRAMME.....	6
III.1. Contexte de réalisation du projet.....	6
III.2. Mécanismes de mise en oeuvre des partenariats	8
IV. SUIVI ET EVALUATION	10
V. RESULTATS.....	10
V.I. Résultats attendus.....	10
V.II Resultats atteints	11
<i>Résultat 1 : Le Tribunal de Paix et la prison de Masisi sont construits, fonctionnels et sécurisés.</i>	<i>11</i>
<i>Résultat 2 : Les Tribunaux de Paix de Shabunda et Fizi ainsi que les prisons de Bunyakiri et Fizi sont parachevés, fonctionnels et sécurisés.</i>	<i>12</i>
<i>Résultat 3 : Le caractère civil du camp de déplacés internes de Kilimani est respecté et la diminution des tensions entre les populations déplacées et les autorités locales de Masisi est assurée.</i>	<i>12</i>
<i>Résultat 4 : La prison de Goma a un quartier militaire et assure une division des détenus militaires civils</i>	<i>13</i>
VI. FUTUR PLAN DE TRAVAIL (le cas échéant).....	13

Liste des principales acronymes et abréviations

CNDP	: Congrès National pour la Défense du Peuple
CPI	: Cour Pénale Internationale
CPAP	: Country Plan of Action Plan
CSM	: Conseil Supérieur de la Magistrature
CTC	: Comité Technique Conjoint
FARDC	: Forces armées de la République démocratique du Congo
FCP	: Fonds de consolidation de la Paix
FDLR	: Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda
MAECI	: Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce International du Canada
Mai-Mai	: Nom attribué aux différents groupes armés de l'Est de la RDC
MJDH	: Ministère de la Justice et des Droits Humains
MLC	: Mouvement de Libération du Congo
MONUSCO	: Mission de l'ONU pour la stabilisation de la RDC
NRC	: Norwegian Refugee Council
OIM	: Organisation Internationale pour les migrations
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PBF	: Peace Building Fund
PCNUAD	: Plan cadre des Nations Unies a l'appui au développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le développement
RDC	: République Démocratique du Congo
STAREC	: Programme de Stabilisation et Reconstruction des zones sortantes des Conflits armés à l'Est de la RDC
TGI	: Tribunal de Grande Instance
Tripaix	: Tribunal de Paix
UNOPS	: United Nations Office for Project Services

I. OBJECTIFS

Le Projet « *appui aux institutions judiciaires et pénitentiaires dans les provinces de l'Est de la RDC* » vise à contribuer à la restauration de l'autorité de l'Etat à travers le renforcement des capacités des institutions judiciaires et pénitentiaires en vue de permettre un fonctionnement efficace de ces institutions pour lutter efficacement contre l'impunité, assurer une protection véritable des personnes et des biens, et restaurer la confiance des populations envers ces institutions en vue d'une paix durable.

A cette fin, des actions seront menées sous trois volets différents :

- (a) la finalisation de constructions de Tribunaux de Paix et Prisons dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, et construction d'une annexe supplémentaire à la Prison de Goma ;
- (b) l'appui au déploiement, la formation et l'appui du personnel judiciaire et pénitentiaire ;
- (c) la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus en vue de contribuer à l'autosuffisance alimentaire, de lutter contre l'oisiveté des détenus pour la stabilisation, et le renforcement de la sécurité des prisons.

Les bénéficiaires sont l'administration et les agents publics de l'Etat, les détenus et la population des justiciables congolais.

Au niveau du FCP, ce projet est le produit d'un travail conjoint des autorités nationales et des Nations Unies dans le cadre du Plan Prioritaire du FCP pour le pays. Il doit aboutir à la poursuite et finition de projets déjà en cours et de nouvelles activités en vue de renforcer les institutions pénitentiaires et judiciaires à l'Est du pays. L'objectif global de consolidation de la paix est de contribuer à la restauration de l'autorité de l'Etat par un renforcement des capacités des institutions judiciaires et pénitentiaires afin de garantir la lutte contre l'impunité et créer les conditions de confiance des populations vis-à-vis du système judiciaire et pénitentiaire pour une paix durable.

Résultat stratégique : R (1): Réformes du secteur de la sécurité et des systèmes judiciaires mises en place et fournissant services et biens au niveau national et local permettant le renforcement de l'Etat de droit.

Effet sectoriel : (1.2) Etat de Droit : Nombre de « programmes-pays » appuyés par le PBF où les communautés ont recours à des systèmes de justice transitionnelle à résoudre les conflits / différends sans recours à la violence assurer le respect des droits de l'homme des femmes et des filles en particulier.

Au niveau du PNUD, il vise à contribuer à l'atteinte des résultats 50 et 51 pour le programme Gouvernance du Plan d'action de Programme de pays (CPAP), respectivement :

Résultat 50: *l'administration publique est plus fiable et plus performante et procure à ses citoyens des services publics de manière efficace, transparente et équitable ;*

Résultat 51: *la violence armée est considérablement réduite et la protection des citoyens est garantie et la restauration de l'Etat est assurée par les services de l'Etat.*

Ces résultats visent à contribuer à la réalisation de l'effet 1 du Plan cadre des Nations Unies à l'appui au développement (PCNUAD) pour la République Démocratique du Congo 2008-2012 : « d'ici à 2012, la violence armée est significativement réduite et les performances des institutions publiques sont améliorées pour assurer dans la transparence et l'équité, l'accès aux services de base aux populations et maintenir la cohésion et la paix. »

L'objectif qui précède doit être atteint par un meilleur fonctionnement de *4 tribunaux de paix* (au nord Kivu, le Tribunal de Paix de **Masisi**, et ceux de **Walungu**, **Shabunda** et **Fizi** au Sud Kivu) et de *4 prisons* (celles de **Rutshuru** et **Masisi** au Nord Kivu et celles de **Bunyakiri** et **Fizi** au Sud Kivu) nouvellement construits dans le cadre de ISSSS / STAREC. La prison de **Goma** sera également agrandie. Les prisons de **Goma**, **Bukavu**, **Bunia** et **Kisangani** seront également visées dans le cadre de la mise en place des activités génératrices de revenus.

En conclusions, **10 localités** sont donc visées, dans **les 3 provinces de l'Est**, à savoir le Nord Kivu, le Sud Kivu et la Province Orientale.

II. RESSOURCES

Le projet appui aux institutions pénitentiaires et judiciaires est financé par le PBF et le MAECI.

La totalité du projet prévu est déjà financée : il n'apparaît pas actuellement, que des ressources supplémentaires doivent être mobilisées:

- Au stade actuel des choses, le PBF a versé aux partenaires PNUD, OIM et UNOPS la totalité des montants dans le cadre de son intervention : un montant total de 1.671.317 USD, dans le courant du mois de juin 2011 a été versé aux différents partenaires dont 513.809 USD pour la contribution du PNUD (+ 59.033 USD à l'OIM et 1.098.475 USD à l'UNOPS).
- Le MAECI a quant à lui versé au PNUD un montant de 1.072.497 CAD en date du 7 mars 2011, une seconde allocation d'un montant de 1.077.451,43 CAD a ensuite été versé en mars 2012 sur une contribution totale de 2.605.696 CAD.

En ce qui concerne les fonds du PBF qui ont été alloués directement, aucune difficulté particulière n'est à déplorer, les fonds ont été alloués directement aux différents partenaires.

Des difficultés de transfert sont initialement intervenues dans le cadre de la gestion du financement canadien, la procédure d'utilisation des PDRs et du téléchargement par les agences ayant pris un peu de temps pour se mettre en place.

Ce qui précède est actuellement en place.

En termes de dépenses, il est probable que les dates prévues initialement ne suffiront pas à la mise en œuvre totale du projet au vu de difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet.

Une demande de no cost extension au mois de décembre 2012 a déjà été sollicitée du Canada. Dès son approbation, une demande similaire sera présentée au PBF pour la même date.

III. ARRANGEMENTS DE GESTION ET SUIVI DU PROGRAMME

III.1. Contexte de réalisation du projet

III.1.a. Contexte sécuritaire

La situation générale dans le Pays est restée relativement stable en 2011 à l'exception de la province Orientale, et du Nord et Sud-Kivu dans l'est du pays, où la violence a continué.

Les progrès dans l'action menée pour neutraliser les groupes armés étrangers et congolais dans les Kivus sont demeurés modestes. Les FARDC ont entrepris une restructuration interne dans les Kivus, et intensifié les négociations avec les groupes armés qui subsistent dans le pays en vue de les intégrer dans leurs rangs. Des groupes armés étrangers et congolais et des éléments des FARDC ont continué de lancer des attaques contre les civils, qui ont notamment été victimes de violences sexuelles. La campagne préélectorale a également été marquée par une multiplication des violations des droits de l'homme reposant sur des motifs politiques. Depuis janvier, la MONUSCO a confirmé plus d'une centaine d'incidents qui lui avaient été signalés et qui visaient des membres et partisans de l'opposition, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme. Du fait de la poursuite des opérations militaires contre les groupes armés, la situation sécuritaire dans les Kivus a été marquée par des attaques visant des civils, notamment des actes de violence sexuelle, des exactions et des pillages commis par les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et des groupes armés congolais. Des violations des droits de l'homme, qui, dans plusieurs cas, étaient attribuées à des éléments non formés du Congrès national pour la défense du peuple (CNPD) et des groupes armés, qui avaient intégré les FARDC, ont continué d'être signalées.

Le contexte sécuritaire à l'Est du pays a clairement influé sur la mise en œuvre du projet. Les activités de finalisation de construction par les partenaires de l'OIM et de l'UNOPS en ont fait les frais. Dans le cadre des travaux à opérer par l'UNOPS sur la prison de Fizi, des troubles sécuritaires ont été – notamment – la cause de certains retards au regard du déploiement des ingénieurs pour les travaux d'adduction d'eau en novembre, quand l'OIM a carrément dû suspendre ses interventions dans le Masisi en date du 24 novembre suite à la présence annoncée de troupes rwandaises qui marcheraient vers Masisi.

III.1.b. Contexte Humanitaire

Selon les estimations, il resterait 1,57 million de déplacés en République démocratique du Congo, dont 1 million dans le Nord et le Sud-Kivu et près de 444 000 dans la province Orientale. Plus de la moitié de ces derniers se trouvent dans le district du Haut-Uélé. Le nombre de déplacés a augmenté dans le Nord-Kivu. Du fait de l'insécurité dans le Sud-Kivu, les déplacés sont désormais plus de 71 000 dans le district de Tanganyika (province du Katanga). La plupart ont fui leurs maisons pour échapper aux combats entre les groupes rebelles et les forces armées congolaises, tandis que d'autres ont été victimes d'attaques directes et de violences perpétrées par les parties au conflit ou d'autres personnes armées. Les organisations humanitaires n'ont qu'un accès limité à ces régions compte tenu de l'insécurité généralisée et du mauvais état de l'infrastructure routière. Entre les mois de janvier et de septembre, dans le Nord et le Sud-Kivu, on a dénombré 133 incidents visant des humanitaires.

Au Nord Kivu les personnes ont continué de fuir les attaques sporadiques par des groupes armés y compris les FDLR, les Forces démocratiques alliées / Armée nationale de libération de l'Ouganda (ADF-NALU), divers groupes Maï Maï et tout récemment formé Conseil des révolutionnaires congolais. Au Sud Kivu les FDLR ont continué à cibler des villages au Sud Kivu, volant du bétail et pillant les maisons, ce qui a provoqué le déplacement de nombreux villageois. En Ituri, des membres d'anciennes milices ont mené des attaques sporadiques contre des civils et provoqué certains déplacements.

La fréquence des violations des droits de l'homme – arrestations arbitraires, détentions illégales, pillages et viols – notamment celles qui sont associées à des opérations militaires en cours, reste élevée.

III.1.c. Contexte politique

L'année 2011 est l'année des secondes élections démocratiques de l'Histoire de la RDC. La date du scrutin présidentiel a été fixée au 28 novembre 2011 et il est évident que si la campagne formelle n'a commencé qu'un mois avant le jour de l'élection proprement dite, la campagne informelle battait déjà son plein dans la plupart des grandes villes du pays depuis le mois de juin 2011.

Il est donc clair que l'actuel état d'esprit des dirigeants – et donc de la majorité des interlocuteurs de la partie étatique dans ce contexte – est tourné vers la politique et les élections, rendant le niveau d'investissement des partenaires étatiques dans les projets de développement plus faible que d'habitude. La diligence du Ministère de la Justice et Droits Humains et les ordonnances à promulguer pour la désignation des agents étatiques à affecter est donc également soumise aux aléas de la politique.

Leur volonté à la participation des comités techniques et comités de pilotage est donc également restreinte, ce qui cause clairement des retards dans la mise en œuvre du projet, bon nombre de décisions impliquant la participation du partenaire national.

III.1.c. Contexte particulier du projet

De nombreuses raisons ont causé un retard conséquent de mise en œuvre dans le cadre de ce projet : les difficultés sécuritaires qui ont été décrites ci-dessus,

- le transfert des fonds par les bailleurs qui n'est intervenu qu'en mars 2011 pour le Canada et en juin 2011 pour le PBF, causant ainsi un retard de 6 mois, alors que le projet devait débiter en janvier 2011.

- les difficultés politiques et les difficultés de collaboration du Ministère de la Justice qui a souhaité revoir le prodoc, de même qu'il reste en défaut de participer (et donc d'en permettre la tenue) au comité technique et dès lors reste en défaut de communiquer sur le personnel pénitentiaire et judiciaire affecté, lequel doit être formé et déployé par les partenaires du projet,

- les difficultés financières : les procédures de transfert classiquement réalisées entre agences sur le terrain n'étaient pas applicables dans le cadre de ce projet. Les différents échanges entre agences ont pu préciser la procédure applicable qui demandait le transfert des fonds de siège à siège. Cette question a finalement pu être réglée, via la procédure des PDRs, mais ce qui a clairement ralenti la mise en œuvre du projet, les partenaires arguant ne pas avoir reçu les fonds leur permettant.

Ce qui précède justifie amplement de la circonstance que les résultats devant être atteints par le projet n'ont pas pu l'être dans les délais espérés.

III.2. Mécanismes de mise en œuvre des partenariats

Contrairement aux prescrits initiaux des documents de projet, la mise en œuvre réelle de ce projet n'a pu débuter qu'en juin 2011, date de versement des montants dans le cadre du PBF.

Dans le cadre de ce projet conjoint, les partenaires de mise en œuvre sont nombreux.

Ainsi l'UNOPS, l'OIM, la MONUSCO/Section Etat de Droit, la MONUSCO/ Section Unité « Correction » et l'ONG internationale Norwegian Refugee Council (NRC), sont impliqués, avec le PNUD, dans la mise en œuvre des activités.

Ainsi :

- L'OIM (Organisation Internationale des Migrations) et l'UNOPS (United Nations Office for Project Services) sont en charge des opérations de construction ;
- La Division Etat de droit (« Rule of Law ») de la MONUSCO du déploiement et – en collaboration avec le PNUD – des formations et de l'appui au staff judiciaire (magistrats et agents du greffe) ;
- L'Unité « Correction » de la MONUSCO est en charge des formations et de l'appui au staff pénitentiaire ainsi que des activités génératrices de revenus.
- NRC (Norwegian Refugee Council) est en charge des travaux à Kilimani

Pour ce faire :

Un « accord de subvention » a été signé avec NRC en date du 10 mai 2011 et des « letters of agreement » (LOA) ont quant à elles été signées entre le PNUD et les partenaires OIM, MONUSCO et UNOPS en date du 8 juin 2011, définissant les responsabilités et objectifs de chaque partie, les activités ainsi que les modalités administratives et financières liant les parties conformément au document de projet.

Il échet cependant de constater que des changements de procédures relatives aux transferts de paiement entre agences ont entraîné des malentendus et des retards tant du côté du PNUD que du côté des agences partenaires. Les questions ont pu être clarifiées et les procédures ont été mises en place via la procédure de téléchargement des PDRs (moyennant accords des sièges respectifs) dans le courant du mois de septembre 2012. Cela a cependant généré un petit retard de mise en œuvre.

III.2.1. OIM (en charge des travaux du Tripaix et de la prison de Masisi)

Les équipes ont été recrutées et les travaux d'implantation des sites de Masisi ont commencé en septembre 2011.

Dès le début du mois d'octobre, l'OIM annonce que :

« les travaux de projet du mur de soutènement à la prison et au tripaix de Masisi sont maintenant lancés, à la fois sur le financement conjoint PBF-Canada, mais aussi sur les intérêts du financement des Pays-Bas. Nos ingénieurs ont développé une stratégie de travail avec des spécifications techniques liées à la complexité du site ».

Les travaux se poursuivront jusqu'en décembre 2011 malgré des difficultés claires liées à l'insécurité de la région. Des suspensions d'activités ont du être observées, notamment en novembre, au vu de l'impossibilité d'assurer la sécurité sur le site.

III.2.2. UNOPS (en charge des travaux du Tripaix et de la prison de Fizi de même que de la prison de Bunyakiri et les ailes supplémentaires de la prison de Goma)

Compte tenu du délai rencontré dans le cadre de la mise en place des modalités de transfert inter-agences, l'UNOPS a pris un peu de retard dans le cadre de la mise en œuvre.

L'UNOPS mentionne cependant dès le mois d'octobre que : « l'UNOPS doit construire l'extension de la prison de Goma. Les plans sont en cours d'approbation au niveau de Kinshasa. Les travaux n'ont pas démarré. Les fonds doivent également servir i) à l'extension de la prison de Goma et ii) à des travaux complémentaires et notamment l'adduction d'eau pour deux prisons (Fizi et Bunyakiri) et deux tribunaux de paix (Shabunda et Fizi). Pour le point ii), l'appel d'offres a été lancé et les offres ont été reçues le 15 septembre 2011. »

Les travaux se poursuivront également tout le reste de l'année 2011 pour les sites du Sud Kivu. En ce qui concerne la prison de Goma, les plans seront validés par le gouvernement congolais en novembre 2011.

III.2.3. MONUSCO

Une LOA portant le n° 003/2011 entre le PNUD et la MONUSCO a également été signée en date du 8 juin 2011 et fait état des différentes obligations des parties. Les activités devant être mises en œuvre et réalisées par la MONUSCO sont clairement mentionnées dans ce document, de même que les modalités administratives et financières liant les parties y sont également reprises.

Le travail visé avec le présent partenaire concerne essentiellement le déploiement sur le terrain des staffs étatiques visés par le projet de même que les formations des agents de l'administration pénitentiaire.

Cependant, ce déploiement étant conditionné à l'affectation des personnels concernés par le Ministère de la Justice et des Droits Humains, la MONUSCO a été dans l'impossibilité de démarrer ses activités dans le courant de l'année 2011.

III.2.4. Norwegian Refugee Council (NRC)

Un accord de subvention – transmis en annexe à ce rapport – a été signé entre le PNUD et NRC en date du 10 mai 2011, lequel devait concerner une période de réalisation de deux mois prenant fin le 9 juillet dernier.

Un montant de 23.815 USD avait été transféré pour que les activités prévues par le projet soient réalisées par NRC. Cette ONG était en charge du transfert des déplacés et des travaux nécessaires pour les relocaliser au sein de Kilimani et des autres camps de Masisi, à savoir Lushebere, Kalinga et Bihito. En effet, le transfert de déplacés occupant un camp situé sur le lieu de construction de la future prison et du futur Tripaix de Masisi – qui se jouxtent – fait partie des activités du projet.

Ces activités ont pu être terminées dans le courant de l'année 2011. Un rapport final narratif et financier a été envoyé par NRC en décembre 2011.

III.2.5. PNUD

En l'absence de nomination de personnel étatique par l'autorité nationale et, dès lors, de personnel à former et appuyer, le PNUD a également dû revoir ses activités à la baisse dans le courant de l'année 2011 et s'est donc concentré sur son rôle de coordinateur global du projet.

Les actions suivantes ont été initiées par le PNUD durant cette période :

- Une consultante internationale chargée de la coordination de la mise en œuvre du projet sur le terrain a été recrutée en date du 28 juillet ;
- L'organisation de réunions préparatoires de mise en œuvre entre les partenaires (OIM, UNOPS, MONUSCO) tant sur le terrain à Bukavu et à Goma qu'à Kinshasa ;
- L'élaboration d'un PTA consolidant les différents plans de travail de tous les partenaires pour faciliter le suivi a été réalisé en 2011 ;
- Le suivi des transferts de fonds aux différents partenaires ;
- Le suivi et la mise en place des mécanismes de collaboration avec le Ministère de la Justice pour la préparation et la tenue de la réunion du comité technique et des comités de pilotage en province (au vu de la situation politique en cours dès la seconde moitié de l'année 2011, le PNUD a du faire œuvre de lobby pour rappeler ses obligations au Ministère de la Justice et prévoir la tenue des comités).

IV. SUIVI ET EVALUATION

Des réunions de coordination sur l'avancée du projet en cours avec tous les partenaires onusiens ont eu lieu en août, novembre et décembre 2011 à Bukavu et Goma.

Toutefois en l'absence de la tenue du comité de pilotage – dont la fixation de la date fut finalement impossible en 2011 – rendant officiel le lancement du projet et impliquant officiellement les autorités étatiques nationales, ces réunions n'ont pas impliqué les autorités provinciales, et ce aux fins d'éviter un blocage du processus par les autorités nationales imposant le respect de la hiérarchie des implications et de la décentralisation.

Les missions suivantes ont cependant également eu lieu en 2011 :

- UNOPS,

Dans le courant du 3^{ème} trimestre 2011, deux missions de suivi ont eu lieu

- à la prison de Bunyakiri (début septembre 2011),
- au Tripaix et prison de Fizi (août 2011),

Dans ces deux lieux, les travaux mis en œuvre par l'UNOPS avaient été constatés comme n'ayant pas débuté. Les travaux ayant été réellement lancés en

Des missions sont prévues pour constater les avancées à Shabunda, Bunyakiri et Fizi dans le courant du 1^{er} trimestre 2012.

Les travaux à la prison de Goma ne pourront commencer qu'en janvier, à la suite d'une part de la tardive approbation par les autorités et la situation pré-électorale : une mission est prévue en janvier 2012.

-OIM,

Une mission conjointe du PNUD, OIM, MONUSCO et SSU a eu lieu en décembre 2011 à Masisi, sur les sites de construction de la prison et du Tripaix de Masisi. Les avancées mentionnées ont donc pu être vérifiées à cette occasion.

- Ministère de la Justice et des Droits Humains,

Le suivi auprès du Ministère de la Justice doit être continué et suivi par l'équipe de la Gouvernance Sécuritaire et Judiciaire du PNUD à Kinshasa. Des réunions ont eu lieu avec le point focal au Ministère à plusieurs reprises avec l'équipe de la GJS. Le Ministre tarde cependant à concrétiser la réunion du comité de pilotage, la raison principalement invoquée étant la situation pré-électorale. Un nouveau document de projet a été communiqué au Ministère tenant compte de certaines remarques formulées par les autorités a été communiqué au Ministère. La possibilité d'organiser des comités de pilotage en province en l'absence de

tenue du Comité technique est analysée mais rejetée au vu de la possibilité de blocage national qui pourrait s'ensuivre. Ces réunions sont programmées pour le début de l'année 2012.

-Ministères provinciaux et structures du STAREC,

Afin de relancer le projet au niveau étatique (au vue des difficultés de collaboration avec le Ministère de la Justice et des Droits Humains), les structures provinciales du STAREC devraient être utilisées. Des réunions avec les partenaires du NK et SK seront organisées dès janvier 2012.

- NRC,

Une mission de suivi a été effectuée par l'unité de suivi-évaluation du PNUD au début du mois de novembre 2011 faisant état d'un niveau de réalisation assez élevé. Les travaux ont en effet été terminés en décembre 2011 et les rapports narratifs et financiers communiqués.

Le solde a pu être libéré.

V. RESULTATS

V.1. Résultats attendus

Ce projet était destiné à être réalisé sur l'année 2011, prévoyant 12 mois d'exécution en 2011, ce que les documents de projet renseignent. Ce projet a en réalité été signé par les partenaires au mois de mars 2011 et les fonds canadiens ont été versés fin mars 2011 et les fonds du PBF l'ont été en juin 2011. Ce projet a donc en réalité débuté avec 6 mois « de retard ».

Les résultats suivants sont visés via le PTA (Plan de Travail Annuel) : 8 résultats sous 3 produits :

Résultat 1 : Le Tribunal de Paix et la prison de Masisi sont construits, fonctionnels et sécurisés.

Résultat 2 : Les Tribunaux de Paix de Shabunda et Fizi ainsi que les prisons de Bunyakiri et Fizi sont parachevés, fonctionnels et sécurisés.

Résultat 3 : Le caractère civil du camp de déplacés internes de Kilimani est respecté et la diminution des tensions entre les populations déplacées et les autorités locales de Masisi est assurée.

Résultat 4 : La prison de Goma a un quartier militaire et assure une division des détenus militaires civils

Résultat 5 : Les détenus assurent partiellement leur subsistance et développent leur autonomie

Résultat 6 : Le personnel pénitentiaire et judiciaire est formé dans le but d'une administration efficace de la justice et d'une gestion digne des prisons

Résultat 7 : Le personnel pénitentiaire et judiciaire fait l'objet d'un appui au déploiement et rejoint son lieu d'affectation

Résultat 8 : Le personnel pénitentiaire et judiciaire bénéficie d'un appui-conseil permanent dans le cadre de son travail quotidien

V.2. Résultats atteints

Résultat 1 : Le Tribunal de Paix et la prison de Masisi sont construits, fonctionnels et sécurisés.

Dans le cadre de ce résultat, il échet de constater qu'après plusieurs mois de retard, les travaux de finalisation sur le site de Masisi ont enfin pu débuter à la fin de l'année 2011.

Les travaux déjà réalisés pour le Tribunal de Paix de Masisi:

- La construction du mur de soutènement côté talus a en effet commencé, sur une hauteur de quelques dizaines de centimètres, ce qui n'est pas encore le cas du mur côté vallée,
- L'érection des murs d'enrochement en gabion et treillis vient elle-aussi de commencer, érection de 2 murs d'environ 1m chacun.

Les travaux à mettre en œuvre pour la Prison de Masisi concernent principalement :

- La construction des murs de soutènement,

- Le terrassement pour la plateforme du site à l'arrière des bâtiments et l'aménagement d'un chemin piéton,
- La sécurisation interne de la prison par l'érection de murs internes,
- Le raccordement à l'eau.

Aucun des travaux susmentionnés n'a en réalité commencé à la prison en 2011 mais le mauvais état de la route est en cause, raison pour laquelle l'OIM en collaboration avec le PNUD et l'OIM a fait appel au contingent sud-africain pour la mise à disposition d'engin devant aider à terrasser et excaver. Les modalités sont en cours à la fin de l'année 2011.

Résultat 2 : Les Tribunaux de Paix de Shabunda et Fizi ainsi que les prisons de Bunyakiri et Fizi sont parachevés, fonctionnels et sécurisés.

En ce qui concerne la prison de Bunyakiri, les travaux ont également pu débuter durant les dernières semaines de l'année 2011 : en l'espace 3 murs de soutènement à parachever sont en cours de finalisation et 1 mur de soutènement à construire est en train d'être érigé. Les marches à construire sont également en cours d'érection.

En ce qui concerne la prison de Fizi, les travaux d'adduction d'eau ont démarré puisque un réservoir d'eau de 5000 litres avec socle est en installation.

Les Tribunaux de Fizi et Shabunda n'ont pas encore bénéficié des travaux leur étant destinés à la fin de l'année 2011.

Résultat 3 : Le caractère civil du camp de déplacés internes de Kilimani est respecté et la diminution des tensions entre les populations déplacées et les autorités locales de Masisi est assurée.

- 1) Les activités énumérées dans l'accord de subvention sont achevées, en dépit de quelques écarts constatés sur certains produits qui n'ont pas été réalisés à 100% : 11 bloc des latrines construits sur 14 prévues (78%), 14 blocs des douches construits sur 28 prévus (50%), 97 bâches distribuées sur 259 prévues (37%), etc..

Les raisons de ces écarts sont établies à deux niveaux :

- (a) variations à la hausse des prix des matériaux sur le marché qui n'ont pas permis d'atteindre certaines quantités prévues, notamment à cause du temps relativement long entre le moment où la première tranche des fonds avait été versée par le PNUD (mai 2011) et le démarrage effectif des activités sur terrain intervenu en septembre 2011. En effet, au moment où NRC a obtenu les fonds du PNUD, une autre organisation (NCA) a obtenu des fonds pour les mêmes activités sur les mêmes sites. Il a fallu près de 04 mois aux deux organisations pour harmoniser leurs plans de travail afin d'éviter les duplications. Cette situation révèle la nécessité de renforcer les mécanismes de coordination des interventions des différents partenaires sur terrain, en identifiant qui fait quoi où et quand. Je sais que ce n'est pas notre rôle mais ceci devrait permettre une harmonisation des actions en amont, au lieu de se retrouver face à deux partenaires ayant obtenu les financements pour les mêmes activités à mener dans un même site et au profit des mêmes bénéficiaires.
- (b) NCA ayant eu les mêmes activités sur les différents sites, le nombre des ouvrages à construire a été harmonisé entre les deux organisations. Les quantités bien déterminées de ces ouvrages ont été attribuées à NRC et d'autres à NCA. Les économies de fonds faites à la suite de cette harmonisation ont été affectées à la réalisation de certaines infrastructures non prévues dans certains sites mais jugées nécessaires pour la viabilisation de ces sites. Il s'agit notamment de la construction des guérites, dépôts, bureaux et centres d'information sur les sites de Kalinga, Buhito et Lushebere (initialement non prévue dans l'accord de subvention).

- 2) La qualité des ouvrages (faits en grande partie avec des matériaux locaux et des baches) est jugée conforme aux prévisions établies.
- 3) Il sied noter également que NRC n'avait reçu qu'une tranche des fonds (11.908,00 USD) et devait recevoir la seconde après transmission d'un rapport intermédiaire. Un préfinancement a cependant été effectué par le partenaire pour réaliser l'ensemble des travaux prévus. Les rapports finaux reçus fin 2011 en attestent. Les travaux ayant été correctement réalisés et le budget ayant été respecté, le projet a néanmoins pu être clôturé et le solde versé. Cette activité est terminée fin 2011.

Résultat 4 : La prison de Goma a un quartier militaire et assure une division des détenus militaires civils

Les travaux sur le Nord Kivu, dans la prison de Goma devait débiter incessamment fin 2011: le Ministère de la Justice a en effet pu approuver officiellement les plans le 3 novembre 2011, constituant ainsi une grande avancée. L'appel d'offres a été lancé au niveau de l'UNOPS. Au des suspensions d'activité propre aux fins d'années, ces travaux débiteront réellement en janvier 2012 pour une fin d'activité prévue pour le mois d'août 2012.

Résultat 5 à 8 : Difficultés de mise en œuvre

Les autres résultats attendus dans le cadre du projet (de 5 à 8) n'ont pu faire l'objet d'avancement en 2011 dans la mesure où ils concernent la formation, le déploiement et l'appui-conseil de personnel pénitentiaire et judiciaire qui n'ont pas été affectés par l'Autorité Nationale. Dès lors, les partenaires du projet ne peuvent s'atteler aux activités prévues.

VI. FUTUR PLAN DE TRAVAIL

En ce qui concerne les activités futures, les actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Impliquer le plus possible la partie nationale – étant le Ministère de la Justice et des Droits Humains – afin de les familiariser au projet ;
- Faire du lobby pour l'organisation du comité technique devant permettre l'appropriation du projet par les autorités et la collaboration avec les partenaires du projet, se faire communiquer les listes du personnel à former et déployer ; Ces comités devraient se tenir en février 2012 **sans faute.**
- A défaut de l'implication nationale, sur conseil de SSU, mettre en branle les structures du STAREC au niveau provincial afin de faire bouger les choses à Kinshasa : la première réunion est prévue le 20 janvier 2011 ;
- Continuer la communication régulière avec les partenaires ;
- Faire un suivi précis de l'avancées des travaux de l'OIM à Masisi (Tripaix terminé prévu en mars 2012 et Prison terminée prévue en août 2012) ;
- Faire un suivi précis de l'avancée des travaux de l'UNOPS à Bunyakiri, Fizi et Shabunda, lesquels devraient être terminés en mars 2012 ;
- Faire un suivi précis de l'avancée des travaux de l'UNOPS à la prison de Goma dont la nouvelle aile doit être construite de janvier à août 2012 ;
- Faire le suivi de la fin des travaux de NRC à Kilimani, lesquels devraient faire l'objet d'une clôture dès réception du rapport et justification des fonds ;
- Préparer et organiser les formations des magistrats et du personnel des greffes en collaboration avec la MONUSCO ;
- Superviser les formations du personnel pénitentiaire ;
- Superviser le lancement des activités génératrices de revenus ;
- Lancer les activités d'appui-conseil dans tous les bâtiments visés

VII. EVALUATION EN FONCTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Indicateurs de performance	Indicateurs de référence	Indicateurs cibles	Objectifs/ Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de verification	Commentaires éventuels
Produit I : Les bâtiments abritant les institutions judiciaires et pénitentiaires sont fonctionnels et sont utilisés par la population et les bénéficiaires dans un contexte dénué de tensions							
Résultat 1.1 Le Tribunal de Paix et la prison de Masisi sont construits, fonctionnels et sécurisés	Indicateur 1.1.1 Nombre de magistrats et de greffiers déployés au Tripaix	Baseline: - existence des bâtiments et effective fonctionnalité - registre de détenus	-rapport des activités d'appui conseil	Travaux entamés par l'OIM, en cours, suspendus pour troubles sécuritaires en novembre	- Retards dans les modalités de transfert aux partenaires - Troubles sécuritaires dans la région	- Missions de suivi à Masisi et reporting OIM	Les travaux semblent à présent bien lancés, l'OIM annonce une fin de travaux pour mars 2012 pour le Tripaix et août 2012 pour la prison
	Indicateur 1.1.2 Nombre de détenus installés dans la prison						
	Indicateur 1.1.3 nombre de magistrats et greffiers femmes déployées						
Résultat 1.2 Les Tribunaux de Paix de Shabunda et Fizi ainsi que les prisons de Bunyakiri et Fizi sont parachevés, fonctionnels et disponibles.	Indicateur 1.2.1 Nombre de magistrats et de greffiers déployés au Tripaix	Baseline: - existence des bâtiments et effective fonctionnalité - registre de détenus	rapport des activités d'appui conseil	Travaux entamés par l'UNOPS entamés à Fizi et Bunyakiri	- Retards dans les modalités de transfert aux partenaires - Troubles sécuritaires dans la région		Les travaux semblent à présent bien lancés, l'UNOPS annonce une fin de travaux globale sur ces bâtiments en mars 2012
	Indicateur 1.2.2 Nombre de détenus installés dans la prison						
	Indicateur 1.2.3 nombre de magistrats et greffiers femmes						

	déployées						
Résultat 1.3 Le caractère civil du camp de déplacés internes de Kilimani est respecté et la diminution des tensions entre les populations déplacées et les autorités locales de Masisi est assurée.	Indicateur 1.3.1 -nombre de ménage du camp de Kilimani relocalisés -nombre de latrines et de guérites construites, -nombre de bâches et sticks distribués	Baseline: -existence registres relocalisation,		Travaux réalisés et terminés en décembre, analyse des rapports	- inflation du prix des marchandises - retard dans le lancement, d'où écarts avec l'analyse des besoins et présence d'autres acteurs		
Produit 2 : La sécurité et l'espace de vie dans les prisons sont améliorées et les détenus disposent des revenus nécessaires pour subvenir partiellement et de manière autonome, à leurs besoins de subsistance.							
Résultat 2.1 La prison de Goma a un quartier militaire et assure une division des détenus militaires civils.	Indicateur 2.1.1 nombre de détenus hommes et femmes dans les zones civiles - bâtiment initial - avant et après les travaux Indicateur 2.1.2 nombre de prévenus militaires délocalisés dans les 2 nouvelles ailes avec les cellules séparées consacrées aux hommes et aux femmes Indicateur 2.1.3 Nombre de détenues femmes et existence et qualité des cellules	o Baseline: registre de la prison- données sur les mouvements de prévenus		Non réalisé mais lancement de l'appel d'offres après validation des plans	Les plans ont été approuvés par les autorités en novembre 2011, les travaux pourront débuter en janvier 2012		

	séparées consacrées à détenues féminine						
Résultat 2.2 Les détenus assurent partiellement leur subsistance et développent leur autonomie.	Indicateur 2.2.1 Nombre de détenus hommes et femmes engagés dans les projets ; Indicateur 2.2.2 Quantité et qualité de la production Indicateur 2.2.3 Nombre de détenues femmes engagées dans le projet Indicateur 2.2.4 Nombre de projets mis en œuvre	Baseline : données sur les activités des détenus		Non réalisé	Tant que les bâtiments ne sont pas finalisés, le personnel ne peut y être déployé et dès lors, les activités ne peuvent débuter		
Produit 3 : Les capacités du personnel des Tribunaux de Paix de Masisi, Walungu, Shabunda et Fizi et des prisons de Masisi, Rutshuru, Bunyakiri et Fizi sont renforcées pour assurer correctement le fonctionnement de ces établissements et fournir les prestations de qualité en matière d'administration de la justice.							
Résultat 3.1 Le personnel pénitentiaire et judiciaire est formé dans le but d'une administration efficace de la justice et d'une gestion digne des prisons.	Indicateur 3.1.1 Nombre de participants qui ont compris et sont capables de mettre en place ce qu'ils ont appris dans la formation ; Indicateur 3.1.2 Qualité de la formation rapportée par les bénéficiaires ; Indicateur 3.1.2. pourcentage du personnel	Baseline: - définition d'une grille de qualité avec les standards minimaux requis -travail avec le CSM et l'EFPJ pour la constitution des modules	-pré et post test formations	Non réalisé	Tant que les bâtiments ne sont pas finalisés et que le Ministère de la Justice n'affecte pas le personnel étatique, le personnel ne peut y être déployé et dès lors, les activités de formation ne peuvent débuter		

	constitué par de femmes						
<u>Résultat 3.2</u> Le personnel pénitentiaire et judiciaire fait l'objet d'un appui au déploiement et rejoint son lieu d'affectation.	Indicateur 3.2.1 nombre de magistrats hommes et femmes officiant dans chaque Tripaix	Baseline : existence des registres judiciaires, base de départ a priori « o » au vu de l'inexistence antérieure des Tripaix		Non réalisé	Tant que les bâtiments ne sont pas finalisés et que le Ministère de la Justice n'affecte pas le personnel étatique, le personnel ne peut y être déployé		
Indicateur 3.2.2 nombre de greffiers, huissiers et secrétaires hommes et femmes officiant dans chaque Tripaix							
Indicateur 3.2.3: nombre d'agents pénitentiaires hommes et femmes officiant dans chaque prison							
Indicateur 3.2.4 pourcentage du personnel							

	constitue par de femmes						
<u>Résultat 3.3</u> Le personnel pénitentiaire et judiciaire bénéficie d'un appui-conseil permanent dans le cadre de son travail quotidien.	Indicateur 3.3.1 Nombre d'agents hommes et femmes bénéficiant d'un appui-conseil	Baseline : organisation antérieure des formations et nombre de participants		Non réalisé	Tant que les bâtiments ne sont pas finalisés et que le Ministère de la Justice n'affecte pas le personnel étatique, le personnel ne peut y être déployé et dès lors, les activités de formation et qui plus est d'appui conseil ne peuvent débuter		
	Indicateur 3.3.2 Pourcentage de bénéficiaires hommes et femmes qui se retiennent satisfaits et considèrent outil l'appui conseil						
	Indicateur 3.3.3. Pourcentage des bénéficiaires de l'appui conseil étant femmes						